

8 Juin 2010

L'**accord pénibilité** a été **signé** le 16 avril et notifié le 1^{er} juin 2010 par les employeurs UFE, UNEMIG et **la seule CGT**.

Cet accord introduit un **double statut** pour les agents dans nos entreprises (embauchés avant et après le 31 décembre 2008).

Cet accord est un nouvel épisode de la **réforme de notre régime spécial de retraite**.

Cet accord remet en cause les **services actifs de milliers d'agents**. Il exclut les personnels tertiaires et cadres.

Cet accord s'inscrit dans la **politique menée par le Gouvernement et le MEDEF de retarder l'âge de départ en retraite**.

Cet accord ne prend pas en compte les **nouvelles pénibilités : travail sur écran, accueil clientèle, les risques psychosociaux, le stress, les déplacements en voiture...**, cet accord entérine la **suppression des travaux insalubres**.

FO Energie et Mines dépose ce jour un **droit d'opposition contre cet accord qui est antisocial et régressif**.

FO Energie et Mines appelle les personnels à se joindre à la grève et à la manifestation nationale mardi 15 juin pour défendre nos retraites et les services actifs.